



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Propos liminaires

Le débat d'orientations budgétaires est un moment clé du processus de la préparation du budget. Il a cette vertu de présenter la situation de l'établissement public, de débattre des enjeux financiers de l'institution et de définir les lignes directrices de la construction du budget. Sur la base des orientations qui auront émergé de ce débat, le projet de budget 2022 sera présenté et soumis au vote du Conseil communautaire.

○ Le cadre légal

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB), dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics administratifs et dans les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du budget. Le DOB fait donc l'objet d'une délibération qui n'a toutefois pas de caractère décisionnel. Les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités le vote d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient.

Ce débat ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié, par ailleurs, les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientations budgétaires en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat : ce débat s'effectue sur la base d'un **RAPPORT** élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- ✓ les orientations budgétaires, avec les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- ✓ les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, avec une prévision de dépenses et de recettes au plus près des orientations budgétaires,
- ✓ des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette en cours,
- ✓ l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement,
- ✓ des informations relatives à la structure et à l'évolution des effectifs complétées des éléments de la rémunération.

○ Les Objectifs

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ d'échanger sur les orientations budgétaires qui seront affichées dans le cadre du budget primitif,
- ✓ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'établissement public,
- ✓ de débattre sur sa stratégie financière.

Le DOB 2022 s'inscrit dans une démarche de construction budgétaire responsable au service de nos administrés et de nos acteurs économiques locaux, avec la volonté de garantir une bonne utilisation des deniers publics et maintenir les grands équilibres financiers.

Le présent document tient lieu de RAPPORT et s'articule autour des points suivants :

- L'environnement macroéconomique de la préparation budgétaire
- La situation financière de la Communauté de Communes
- La prospective et les orientations budgétaires
- La gestion des ressources humaines

SOMMAIRE

1- L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

1.1 Des principaux agrégats économiques...

L'évolution du produit intérieur brut, de l'inflation, des taux d'intérêt

1.2 ... A la construction du budget de l'Etat

1.3 La loi de finances pour 2022 : la mise en œuvre de la réforme fiscale

1.4 Le contexte local

2- LES FINANCES AU 31 DECEMBRE 2021 : UNE SITUATION SAINTE

2.1 Une évolution de l'épargne brute

2.2 Un niveau d'investissement 2021 élevé

2.3 Des ressources préservées pour les futurs investissements

2.4 Une situation de désendettement en 2021

2.5 Un délai de désendettement très satisfaisant

3- LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE

3.1 La prospective budgétaire 2022-2024

3.2 Les orientations budgétaires 2022

3.2.1 L'évolution des principales recettes de fonctionnement

La fiscalité locale, le financement des déchets ménagers, les dotations et compensations de l'Etat, les autres recettes.

3.2.2 L'évolution des principales dépenses de fonctionnement

3.2.3 Une politique d'investissement ambitieuse au service d'un territoire

3.2.4 Les obligations imposées aux collectivités par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

4- LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

4.1 La structure des effectifs de la Communauté de Communes

4.1.1 Répartition des effectifs par statut

4.1.2 Répartition des effectifs par filière

4.1.3 Répartition des effectifs par équivalent temps plein

4.1.4 Répartition des effectifs par catégorie exprimée en pourcentage

4.1.5 La pyramide des âges

4.2 L'évolution des charges de personnel

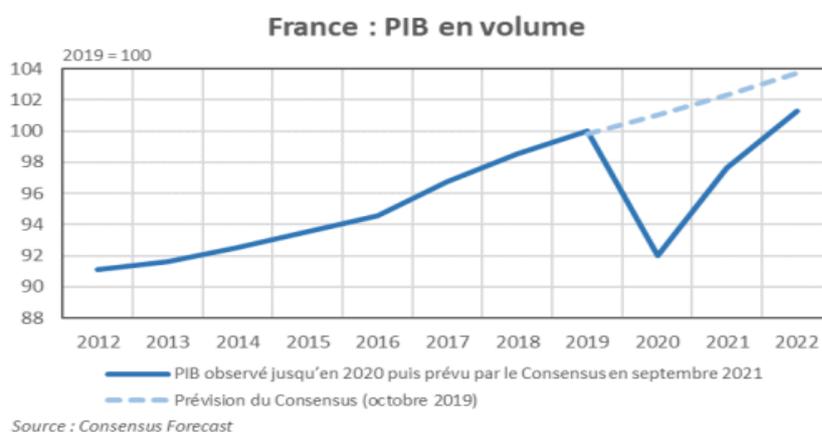
4.3 Informations relatives au temps de travail

1. L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

Le scénario macroéconomique associé à la loi de finances pour 2022 permet de connaître le contexte économique et financier de la construction des budgets locaux. En effet, nombre de postes budgétaires sont soumis à l'évolution des grands agrégats économiques nationaux (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, coefficient de revalorisation des bases d'imposition, ...). L'actualisation régulière de la trajectoire budgétaire prend en compte l'évolution de la conjoncture économique et les modifications décidées par le gouvernement en matière de relations financières avec les collectivités.

1.1 – Des principaux agrégats économiques...

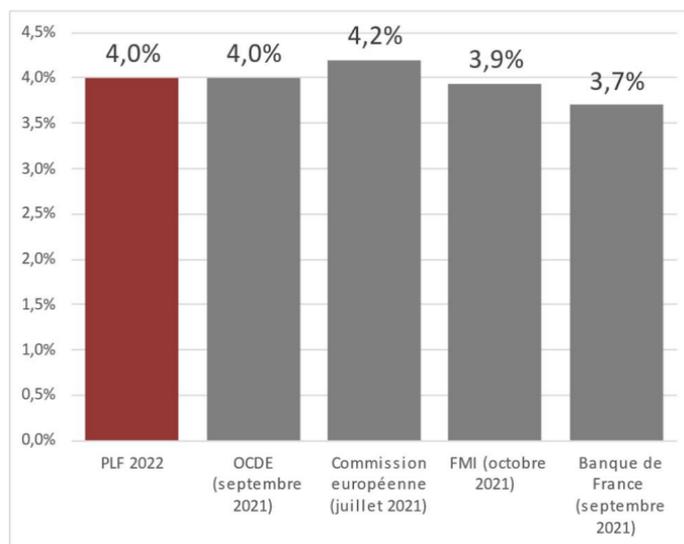
L'année 2021 est caractérisée par une forte reprise de l'activité mondiale, en dépit de vagues épidémiques successives. Ce rebond, entamé dès mi-2020, devrait se poursuivre en 2022. Toutefois, les prévisions des organismes internationaux confirment que le PIB de la Zone Euro devrait rester largement inférieur au niveau du PIB tel qu'il était prévu avant la survenue de la crise sanitaire. Autrement dit, le niveau de l'activité économique n'aura pas encore retrouvé sa tendance de long terme en 2022.



Le projet de loi de finances pour 2022 repose sur les prévisions macroéconomiques des principaux agrégats suivants : le PIB, l'inflation, les taux d'intérêt. Les hypothèses effectuées conditionnent le déficit public et in fine la dette publique.

L'évolution du produit intérieur brut¹

Taux de croissance annuel prévu dans le PLF 2022 et rappel des prévisions des principaux instituts de conjoncture



Le Gouvernement prévoit dans le projet de loi de finances pour 2022 une augmentation de 4% du PIB en 2022. Le Haut Conseil des Finances Publiques considère que l'hypothèse de croissance du Gouvernement est plausible. Toutefois, cette projection reste largement dépendante de l'évolution de la situation sanitaire en France et dans le monde. Les contraintes d'offre apparues au moment de la reprise économique pourraient se prolonger et freiner la reprise.

L'environnement économique et financier prévisionnel a une incidence directe sur l'évolution des recettes de la CCCA.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle et l'article 8 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020, le bloc communal² et le Département perçoivent un impôt économique dénommé « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) », sur lequel aucun pouvoir de taux n'est exercé par les collectivités locales. Or, dès lors que le PIB³ correspond à la somme des valeurs ajoutées des entreprises, l'impôt assis sur cette base évolue selon la même trajectoire.

Ainsi, la CVAE varie au niveau national en fonction du PIB en valeur⁴. Il est donc indispensable de s'intéresser à l'évolution du PIB en volume et de l'inflation pour préfigurer les évolutions nationales de la CVAE.

¹ L'évolution du produit intérieur brut est mesurée par le taux de croissance en volume, c'est-à-dire hors effet-prix.

² Communes + Communauté de Communes

³ Produit intérieur brut

⁴ PIB valorisé en euros courants

L'évolution des prix

Face au rebond de la demande en 2021, l'offre s'est retrouvée incapable d'y répondre en raison de la perturbation des chaînes de production depuis le début de la crise COVID (difficultés d'approvisionnement, difficultés d'embauches, ...). Ces contraintes d'offre ont provoqué une forte hausse des coûts de transport et de nombreux prix de biens, venant s'ajouter à la très forte progression des prix des matières premières et de l'énergie. Au total, cette forte progression des prix sur toute la chaîne de production a provoqué une accélération de la hausse des prix à la consommation dans de nombreux pays. Cette inflation sera durable si la réorganisation de la production mondiale prend du temps et que les soutiens à l'économie perdurent. Elle le sera également si les acteurs économiques la prévoient et ajustent leurs comportements en conséquence, soit par des relèvements de prix de vente, soit par des demandes salariales en hausse.

L'inflation⁵ serait de 2,8 % en moyenne annuelle en 2021⁶, après 0,5 % en 2020, et est prévue à **1,5 % en 2022** dans le cadre de la loi de finances pour 2022.

Toutefois, les indicateurs nationaux d'évolution des prix ne reflètent pas réellement l'inflation telle que supportée par le bloc local dont le niveau est nettement supérieur à celui mesuré par **l'indice des prix à la consommation de l'INSEE**.

En effet, **l'indice des prix des dépenses communales**⁷ reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus soutenue que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

⁵ L'inflation est mesurée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), indice de référence produit par l'INSEE. Il s'agit d'un indice moyen pondéré, construit à partir d'un panier de biens et services représentatifs des achats courants, pondérés par leur poids dans la consommation.

⁶ Informations Rapides INSEE, publiées le 04 janvier 2022

⁷ Indicateur élaboré par l'AMF et la Banque Postale.

	Juin 2021	2010 - 2020
Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,1	1,12 %
Y compris charges financières	111,9	0,81 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %
		Évolution annuelle moyenne
		1,30 %
		0,86 %
		0,90 %

Source : La Banque Postale (novembre 2021)

L'écart observé, sur la période 2010-2020, entre l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières (+ 1,30 %) et l'inflation hors tabac (+0.90 %) est, de 0,4 point en moyenne annuelle.

En outre, au niveau des collectivités locales, l'inflation participe à l'accroissement de la valeur nominale des bases d'imposition et de la CVAE. Par ailleurs, l'article 99 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 a modifié l'article 1518 bis du Code Général des Impôts relatif au **coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales**. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, le coefficient de revalorisation⁸ des valeurs locatives cadastrales est calculé ainsi :

IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé, utilisé pour les comparaisons entre les membres de l'Union Européenne.

$$A_n = 1 + \frac{(IPCH_{novembre\ n-1} - IPCH_{novembre\ n-2})}{IPCH_{novembre\ n-2}}$$

$$A_{2021} = 1 + \frac{(109,09 - 105,50)}{105,5} = 1.034$$

⇒ soit une revalorisation des valeurs locatives de 3,4% en 2022

⁸ Précédemment, ce coefficient était fixé en fin d'année de manière forfaitaire par amendement parlementaire, en loi de finances.

Les taux d'intérêt

Le contexte inflationniste, évoqué ci-dessus, alimente la hausse des taux de long terme. En effet, les marchés anticipent une poursuite de l'activité économique et des pressions inflationnistes nécessitant une réaction de la part des banquiers centraux. Au 1^{er} janvier 2022, les anticipations d'Euribor 3 mois remontent beaucoup plus nettement qu'un an auparavant. Toutefois, les marchés ont pour habitude de se tromper sensiblement sur le timing de la hausse des taux et de « sur-anticiper » la remontée.

Les taux d'intérêt permettent d'évaluer la charge de la dette. Le budget de l'Etat 2022 est fondé sur les hypothèses suivantes :

- des taux courts (à 3 mois) négatifs : - 0,5%
- une légère remontée des taux longs (OAT 10 ans) : 0,75% contre 0,30% en 2021

En ce qui concerne les collectivités locales, le taux fixe de référence pour un emprunt bancaire sur 20 ans amortissable (taux de swap 10 ans) ressort actuellement à 0,30%. Du côté de la composante marge bancaire, la concurrence entre les établissements bancaires s'est accrue. On observe des marges entre 50 et 70 points de base sur des durées de 15 à 20 ans. Les collectivités peuvent donc obtenir des cotations de taux aux alentours de 1%.

1.2 – A la construction du budget de l'Etat

Le budget de l'Etat 2022

Sur la base des hypothèses exposées ci-dessus, le budget de l'Etat 2022 présente les caractéristiques suivantes :

BUDGET DE L'ETAT 2022

Dépenses de personnel	138 Mds	292 Mds	Impôts & Taxes (TVA, IRPP, IS, TICPE, ...)
Autres dépenses de gestion	59 Mds	20 Mds	Autres produits
Dépenses de fonctionnement courantes	128 Mds	-26 Mds	Prélèvement au profit de l'Europe
Charges financières	39 Mds	-37 Mds	Prélèvement au profit des collectivités (hors FCTVA)
		115 Mds	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT
	364 Mds	364 Mds	
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	115 Mds	260 Mds	Emission de dettes = émission d'OAT et de BTAN
Dépenses d'investissement (dont FCTVA)	24 Mds	0 Mds	Cessions d'immobilisations
Divers opérations financières	2 Mds	34 Mds	Autres ressources de financement
Remboursements d'emprunts	153 Mds		

Les finances publiques locales impactent le budget de l'Etat tant au niveau des dépenses, qu'au niveau des recettes.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en 2022 s'élèvent à **105,5 Mds €** et sont structurés de la manière suivante :

○ **les concours financiers : 52,7 Mds €**

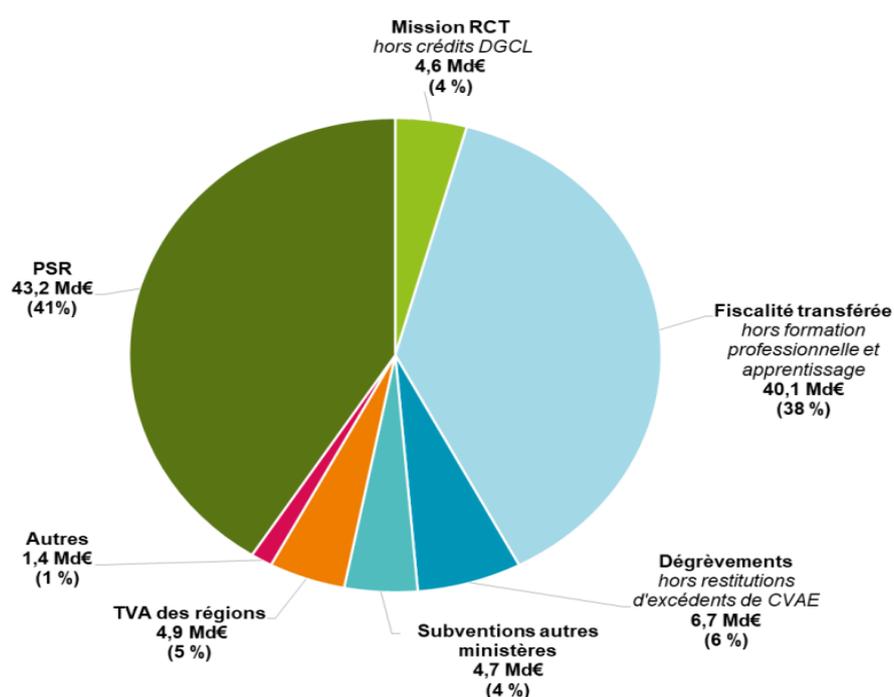
- ☞ les prélèvements sur recettes⁹ (DGF, FCTVA, ...)
- ☞ la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (DSIL, DETR, ...)
- ☞ la TVA affectée au budget des Régions, des Départements et des EPCI

○ **les dégrèvements¹⁰ d'impôts locaux et autres recettes : 12,00 Mds €**

- ☞ contribution économique territoriale
- ☞ taxes foncières
- ☞ admissions en non-valeurs
- ☞ subventions des différents ministères
- ☞ produit des amendes de police

○ **la fiscalité transférée : 40,8 Mds €**

- ☞ Taxe sur les conventions d'assurances
- ☞ TICPE
- ☞ Cartes grises ...



⁹ **PSR** : prélèvements sur recettes du budget de l'Etat. Par dérogation au principe de l'universalité budgétaire, les PSR se définissent comme la rétrocession directe au profit des collectivités locales d'un montant déterminé de recettes de l'Etat en vue de couvrir des charges leur incombant. D'un point de vue comptable, les PSR ne sont pas considérés comme une dépense mais comme une moindre recette.

¹⁰ **Les dégrèvements** sont des prises en charge par l'Etat de tout ou partie de la contribution due par les contribuables aux collectivités locales. Les dégrèvements n'affectent pas le produit de l'impôt versé aux collectivités.

1.3 – La Loi de Finances pour 2022 : la mise en œuvre de la réforme fiscale

La loi de finances pour 2022 est entrée en application. Concernant les collectivités, les mesures sont assez succinctes après les bouleversements fiscaux que sont la suppression de la taxe d'habitation et la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production mis en place par les lois de finances des deux années passées.

La stabilité de l'enveloppe DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est, une fois encore préservée. Cependant, des réallocations internes auront lieu au profit des communes bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront en 2022, chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

Parmi les principales mesures à retenir, ce budget prévoit :

- la stabilité du FDPTP¹¹ à 284 M€,
- la modification des conditions d'écrêtement de la dotation forfaitaire,
- la réforme des indicateurs financiers pour le calcul des dotations de péréquation et le FPIC¹²,
- la prorogation des dotations pour pertes de recettes des régies créées pour l'exploitation d'un SPIC¹³ et pour perte d'épargne brute,
- l'autorisation d'une réforme par voie d'ordonnance du régime de la responsabilité des gestionnaires publics.

¹¹ Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

¹² Fonds de péréquation intercommunal et communal des ressources

¹³ Service Public Industriel et Commercial

1.4 – Le Contexte local

L'établissement public assure un grand nombre de services publics à la fois au bénéfice des ménages et des entreprises dans les principaux domaines suivants : l'économie, l'Eau & l'Assainissement, les déchets Ménagers, la voirie, l'éclairage public, les activités socio-éducatives, la culture, le sport & les loisirs, le tourisme, les transports, ...

Le coefficient d'intégration fiscale¹⁴ (CIF) à près de 70% traduit le degré d'intégration de la CCCA.

Au-delà des compétences exercées, la CCCA accompagne financièrement l'ensemble des communes du territoire à travers 2 canaux :

- la dotation de solidarité communautaire (environ 5 900 000 €)
- les fonds de concours (500 000 €)

Le contexte budgétaire 2022 sera marqué par :

- la définition opérationnelle du projet de territoire « solidaire, attractif et durable »,
 - la définition d'actions en faveur de la transition énergétique et la mobilité,
 - les missions d'assistance à maîtrise d'œuvre pour préparer la fin des contrats de délégation de service public,
 - le projet de rénovation et d'attractivité de la base de loisirs du Lac de Caniel,
 - l'optimisation de la fréquentation des chalets de La Clusaz,
 - la phase de diagnostic de la démarche PLUI,
 - la remise en fonction de la piscine du Littoral,
 - l'accroissement du nombre de places dans les structures d'accueil de la Petite Enfance,
 - l'intégration du budget REOM dans le budget principal, dans le cadre de l'instauration d'une TEOM généralisée,
 - l'accroissement des charges liées à la gestion des déchets ménagers (traitement, marchés déchetterie, TGAP¹⁵, ...),
 - un effort croissant pour l'entretien et l'investissement sur les voiries, l'électrification et l'éclairage public

¹⁴ Le CIF se calcule en rapportant la fiscalité prélevée sur le territoire communautaire par la Communauté de Communes à l'ensemble de la fiscalité locale acquittée par les contribuables sur le territoire communautaire.

¹⁵ Taxe Générale sur les activités polluantes

2. LES FINANCES AU 31 DECEMBRE 2021 : UNE SITUATION SAINTE

L'analyse financière des soldes de fonctionnement se limite, dans un premier temps, en une présentation consacrée au seul budget principal consolidé qui représente plus de 80% des mouvements budgétaires de la Communauté de Communes.

2.1 – Une évolution de l'épargne brute

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement brut » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement¹⁶. Cet excédent de liquidités potentielles récurrentes permet à la CCCA de :

- assurer le remboursement de la dette en capital
- financer tout ou partie de l'investissement

Le compte administratif estimé 2021, présenté ci-dessous, a été élaboré à partir d'une balance budgétaire non arrêtées au 31/12/2021 mais prend en compte les écritures de clôture de fin d'exercice en cours de réalisation, au moment de la rédaction du présent rapport.

BUDGET CONSOLIDE **Principal + Clusaz + Piscines Communautaires**

ESTIMATION AU 27/01/2022	Tableau des soldes de fonctionnement	
	CA 2020	CAA 2021
+ Produits fiscaux nets	28 375 105 €	18 871 216 €
+ Dotations et subventions	4 158 867 €	13 350 877 €
+ Produits d'exploitation et autres (hors sub. Eq.)	1 673 072 €	2 123 484 €
= Produits courants	34 207 044 €	34 345 577 €
- Charges de personnel nettes	9 451 598 €	9 792 614 €
- Charges à caractère général	5 293 080 €	6 094 754 €
- Autres charges de la gestion courante (hors sub. Eq.)	4 928 638 €	6 019 240 €
- Dotation de solidarité	5 904 482 €	5 934 483 €
+ Restes à réaliser	1 076 919 €	1 407 220 €
= Charges courantes	26 654 717 €	29 248 310 €
= Excédent brut courant	7 552 327 €	5 097 267 €
+ Produits exceptionnels larges*	696 857 €	63 979 €
- Charges exceptionnelles larges	711 128 €	21 443 €
= Epargne de gestion	7 538 056 €	5 139 802 €
- Charges financières nettes des intérêts récupérables	43 724 €	37 860 €
= Epargne brute	7 494 332 €	5 101 942 €
- Remboursement des emprunts (y.c. pour tiers)	397 053 €	405 697 €
= Epargne nette	7 097 279 €	4 696 246 €

¹⁶ Pour la qualité de l'analyse, quelques retraitements comptables ont été effectués afin que l'épargne brute ne soit le reflet que des flux de dépenses et de recettes récurrents.

Le Compte Administratif anticipé 2021 fait ressortir une épargne brute de 5,1 M€, soit une diminution par rapport au CA 2020.

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, leur évolution s'explique par :

- **l'encaissement de rôles supplémentaires** de fiscalité locale,
- **la modification de la structure de la fiscalité locale** : la réforme des impôts de production conduit à transformer environ 9 M€ de fiscalité locale en dotation de l'Etat,

Pour ce qui est **des dépenses**, leur variation s'explique par :

- la mise en place **de l'opération « bons d'achat solidaires »**,
- un **effort d'entretien accru** des bâtiments communautaires,
- un **accroissement des restes à réaliser** (indemnités de résiliation du marché de travaux Lac de Caniel, maintenance de l'éclairage public avec le SDE76 et nombreux travaux d'électrification),
- le retour à la normale de l'ensemble des activités de plein air (Base de loisirs, sports, ...) par rapport à l'année 2020.

L'examen des comptes administratifs anticipés 2021 des budgets annexes Eau et Assainissement, Port Intercommunal de St Valery en Caux, Zones Industrielles et Déchets Ménagers REOM montre que l'épargne brute s'établit au compte administratif 2021 anticipé à environ 2,3 M€ contre 2,6 M€ en 2020.

PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES (hors subv. Équilibre)	EPARGNE BRUTE (RRF - DRF) <u>COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPE</u>
ZONES INDUSTRIELLES	186 112 €
DELEGATION EAU	948 114 €
ASSAINISSEMENT DELEGATION	1 023 174 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	111 840 €
LAC DE CANIEL	-28 623 €
PORT DE PLAISANCE	271 475 €
SERVICE PUBLIC D'ORDURES MENAGERES	-189 056 €
GOLF DE LA CÔTE D'ALBÂTRE	-24 050 €
EPARGNE BRUTE GLOBALE	2 298 986 €

Les compensations provenant du budget principal au bénéfice de certains budgets annexes permettent d'abonder une épargne brute trop faible, voire négative. C'est notamment le cas des budgets Zones Industrielles, Golf de la Côte d'Albâtre, Lac de Caniel et Service Public d'Ordures Ménagères (REOM).

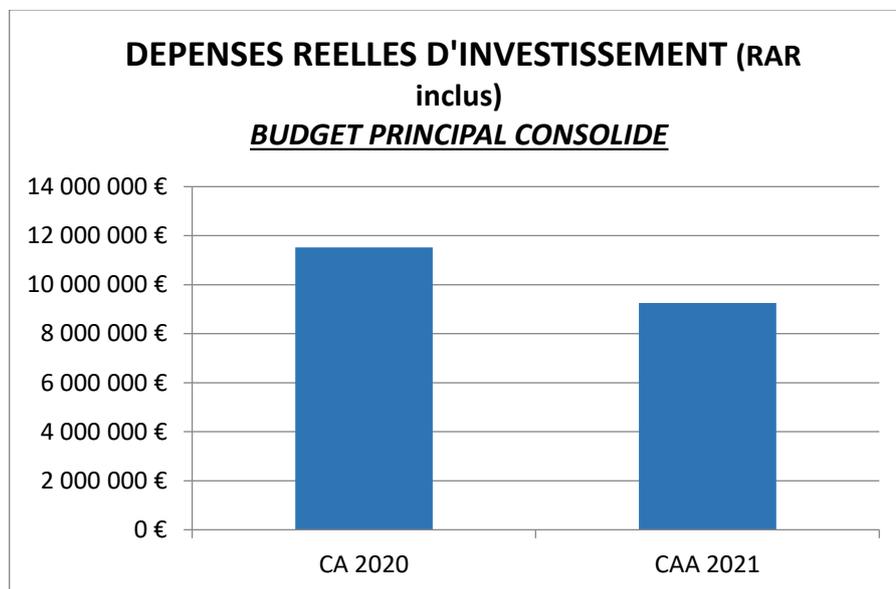
2.2 – Un bon niveau d'investissement en 2021

L'année 2021 est marquée par un bon niveau d'investissement, même s'il est moins élevé que celui de 2020. Le réaménagement des espaces du Lac de Caniel, marché de travaux de près de 5 M€ a été mandaté en grande partie sur 2020, ce qui explique le niveau d'investissement exceptionnel cette même année. Les dépenses d'investissement 2021 s'établissent à 7,7 M€ (hors restes à réaliser) comparativement aux 6,4 M€ mandatés au titre de l'exercice 2019.

	Tableau de financement de l'investissement	
	CA 2020	CAA 2021
+ Dépenses réelles d'équipement	8 437 823 €	7 322 820 €
+ Dépenses réelles financières d'investissement	5 222 €	29 045 €
+ Opérations réelles pour compte de tiers	755 381 €	368 966 €
+ Restes à réaliser	2 327 062 €	1 534 072 €
= Dépenses réelles d'investissement (hors emprunts)	11 525 488 €	9 254 903 €
+ Transferts de charges	546 641 €	0 €
+ Travaux en régie	426 €	0 €
+ Rectification d'exercice clos	0 €	0 €
= Dépenses d'investissement (hors emprunts)	12 072 555 €	9 254 903 €
+ Dotations et subventions d'équipement	1 471 339 €	2 147 411 €
+ Réduction réelle des dépenses d'investissement	2 152 €	20 204 €
+ Autres recettes d'investissement	151 215 €	51 366 €
+ Restes à réaliser	616 810 €	436 212 €
= Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	2 241 516 €	2 655 193 €
+ Cessions d'immobilisations	170 750 €	48 721 €
= Recettes d'investissement (hors emprunts)	2 412 266 €	2 703 914 €
= Besoin total de financement	-9 660 289 €	-6 550 989 €
+ Epargne nette	7 097 279 €	6 103 465 €
= Besoin résiduel de financement	-2 563 010 €	-447 524 €
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	2 000 000 €
= Variation du fonds de roulement	-2 563 010 €	1 552 476 €

En 2021, le taux d'exécution des dépenses d'investissement s'établirait à :

- **60%** hors restes à réaliser contre 50% en 2020,
- près de 72% en intégrant les « restes à réaliser¹⁷ » dans l'exécution budgétaire



2.3 – Des ressources préservées pour les investissements à venir

Le fonds de roulement, constitué des excédents de fonctionnement et d'investissement reportés, s'analyse comme une ressource disponible à moyen et long terme pour assurer le financement des projets structurants engagés.

Le fonds de roulement dégagé fin 2021, net des restes à réaliser, s'établirait à environ 20,0 M€.

2.4 – Une évolution de l'endettement en 2021

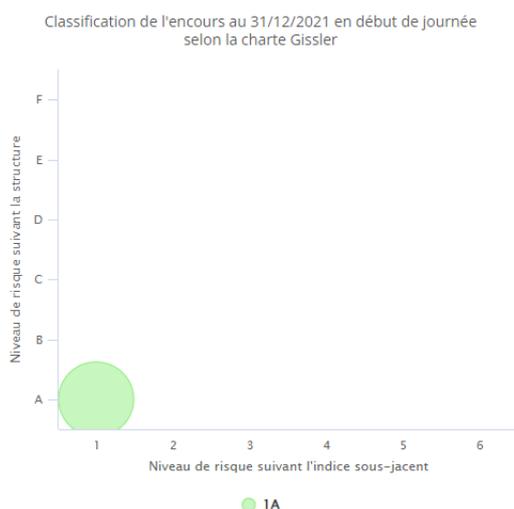
Dès lors que 80% des emprunts en cours ont assuré le financement des investissements réalisés au bénéfice des budgets annexes (Assainissement, Golf de la Côte d'Albâtre et Port de Plaisance...), il est proposé d'analyser l'encours global de la dette sur l'ensemble des budgets.

Au 31 décembre 2022, **l'encours de dette** cumulé sur l'ensemble des budgets s'élève à **10,6 M€**. Ces emprunts sont essentiellement à taux fixe.

¹⁷ Le montant en dépenses des restes à réaliser est estimé à environ 1,5 M€ pour le budget principal, représentatifs de travaux engagés mais n'ayant pas fait l'objet de paiement au 31 décembre 2021.

Sur la base de la population INSEE 2021¹⁸ (28 442 habitants), **cet encours de la dette s'établit à 372 € par habitant** contre 1 000 € par habitant¹⁹ au niveau national pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle.

La structure d'exposition de la dette propre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre présente un profil très sécurisé puisque les risques sont nuls pour 100% de l'encours total (classé A-1 selon la charte Gissler).



Catégorie	Encours au 31/12/2021	%
1-A	10 633 160,58	100,00 %
Total	10 633 160,58	100,00 %

Caractéristiques de la dette au 31/12/2021

Encours	10 633 160,60	Nombre d'emprunts *	61
Taux actuariel *	1,25 %	Taux moyen de l'exercice	1,34 %

Le coût moyen de la dette communautaire s'établit à **1,25%** pour une durée de vie résiduelle moyenne des encours de **6 ans**.

¹⁸ Fournie par la fiche individuelle DGF 2021.

¹⁹ Source : P. 169 du Rapport sur les finances publiques locales 2018, Observatoire des finances publiques locales.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 est réparti comme suit :

Répartition de l'encours par prêteur

Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
 Société Générale	-	34,5	3 665 410,61
 Agence de l'eau	-	23,0	2 449 080,25
 Crédit Agricole	-	20,6	2 192 988,09
 La banque postale	-	17,3	1 836 144,75
 Dexia Crédit Local de France	-	2,8	297 487,01
 Caisse d'allocations Familiales	-	1,5	156 913,62
 Autres	-	0,3	35 136,27
TOTAL			10 633 160,60

Répartition de l'encours par budget

Budget	%	Montant
 Budget Assainissement (DSP)	34,05 %	3 620 099,20
 Budget Principal	30,35 %	3 227 647,08
 Budget Golf de la Cote d'Albatre	29,53 %	3 139 990,69
 Budget Zones Industrielles	4,46 %	474 770,33
 Autres	1,60 %	170 653,30
TOTAL		10 633 160,60

Les budgets Principal, Assainissement et Golf de la Côte d'Albâtre représentent près de 95% de l'encours de la dette souscrite par l'établissement public.

L'établissement public a contracté un nouvel emprunt en 2021 auprès de la Société Générale, sur 20 ans à 0,67% pour financer les travaux de voirie et d'électrification.

2.5 – Un délai de désendettement très satisfaisant

Le délai de désendettement se détermine en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute à un instant donné. Ce ratio permet de connaître le nombre d'années nécessaire à l'établissement public pour rembourser l'intégralité de son encours, en y consacrant la totalité de son épargne brute.

$$\text{Délai de désendettement}_{2021} = \frac{\text{Encours de la dette}}{\text{Épargne brute globale}} = \frac{10,6 \text{ M€}}{7,4 \text{ M€}} = 1,5 \text{ année}$$

Globalement, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre serait en mesure de rembourser la totalité de l'encours de sa dette en moins de 1,5 année.

L'analyse financière présentée ci-dessus met en lumière une situation financière saine :

- une épargne brute préservée, elle représente près de 15% des produits courants pour le budget principal,
- un endettement maîtrisé
- un bon niveau d'investissement

Ces 3 critères de gestion constituent la pierre angulaire sur laquelle s'articulera la prospective budgétaire proposée à partir de 2022.

3. LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE

Les paramètres de la prospective budgétaire sont par nature évolutifs et actualisés dans le temps en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des réformes impactant les finances publiques locales.

Ainsi, la prospective budgétaire présentée **portera uniquement sur le budget principal** qui intègre à compter du 1^{er} janvier 2022 le budget annexe des piscines communautaires.

3.1 – La prospective budgétaire 2022-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE BUDGET CONSOLIDE - Principal + Piscines Communautaires

Tableaux financiers DOB 2022 (hors restes à réaliser)	BP 2021	ANNEES DE PROSPECTIVE T+1 à T+3		
		AVANT-PROJET BUDGET 2022	2023	2024
= Produits courants	33 994 614 €	35 070 887 €	35 263 024 €	35 810 851 €
= Charges courantes	29 604 531 €	31 134 804 €	31 235 235 €	31 524 816 €
= Excédent brut courant	4 390 083 €	3 936 083 €	4 027 790 €	4 286 034 €
+ Produits exceptionnels larges (hors cessions)	8 456 €	0 €	0 €	0 €
- Charges exceptionnelles	31 273 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
- Subventions aux budgets annexes	1 143 028 €	1 176 523 €	915 395 €	915 395 €
= Epargne de gestion	3 224 238 €	2 749 560 €	3 102 395 €	3 360 639 €
+ Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
- Charges financières	33 500 €	38 118 €	47 414 €	39 886 €
= Epargne brute	3 190 738 €	2 711 442 €	3 054 981 €	3 320 753 €
- Remboursement d'emprunts (hors réaménagement)	385 829 €	445 322 €	374 883 €	327 778 €
= Epargne nette	2 804 909 €	2 266 120 €	2 680 098 €	2 992 975 €

Les recettes progressent sur la période sous l'effet des facteurs suivants :

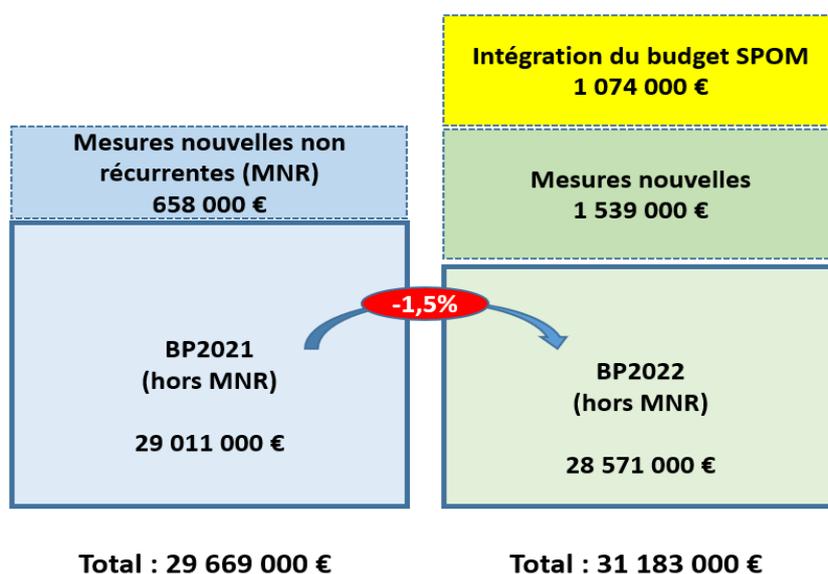
- un effet-base d'imposition estimé à **3,4%** en 2022 puis 1% an à partir de 2023,
- la réintégration des recettes du budget Service Public Ordures Ménagères (845 000 €) en raison de la généralisation de la TEOM au 1^{er} janvier 2022,

○ le maintien des conditions de financement actuelles de la CAF sur l'ensemble des activités socio-éducatives

○ la diminution progressive du FPIC à compter de 2023, en raison de l'impact gradué de la réforme des indicateurs de péréquation initiée par la loi de finances pour 2022,

S'agissant des dépenses, il convient de procéder à un retraitement comptable afin de permettre une comparaison entre l'année référence 2021 et le BP 2022. En effet, cette démarche vise à neutraliser les effets de périmètres liés aux **mesures nouvelles**.

Evolution des dépenses réelles des services



Les charges de gestion des services (charges courantes, charges exceptionnelles et charges financières) **retraitées** s'élèveraient donc à **28,6 M€**, comparées aux 29 M€ constatées au BP 2021 (lui-même expurgé des mesures nouvelles non récurrentes), soit **une diminution de 1,5%** entre 2022 et 2021.

MESURES NOUVELLES PROPOSEES	
Accroissement du budget de fonctionnement voirie - électrification - EP	167 000 €
AMO extension pistes cyclables	100 000 €
Etude gisement bois pour chaudière biomasse	70 000 €
Plan mobilité	60 000 €
Etude TAXIRAIL	60 000 €
Opération manifestation grand public	50 000 €
AMO thermique (suite Audit SDE76)	50 000 €
AMO modification du mode de gestion de l'office de tourisme	40 000 €
Mission programmiste BET Hôtel Communautaire	30 000 €
Etude mise en place d'un bail environnemental aux Basses Eaux	30 000 €
AMO Contrat de performance énergétique	25 000 €
Bourse BAFA (100 jeunes)	20 000 €
Opération de dynamisation du commerce local	20 000 €
Remplacement de l'Autocom	18 000 €
AMO Rénovation thermique Hôtel d'entreprises du Littoral, Coworking et Conteville	15 000 €
Participation rémunération chargé de mission PVD	14 000 €
Domage ouvrage agrandissement crèche Merlin	12 000 €
Salon des producteurs locaux (place événementielle du Lac de Caniel)	7 000 €
Sous-total mesures nouvelles non récurrentes	788 000 €
Evolution des prix des marchés TRI et DECHETTERIES + évolution TGAP + SMITVAD	488 000 €
3 séjours supplémentaires Classes de neige	101 000 €
Entretien talus ZI de Paluel et élagage ZI Clermont	39 000 €
Conseillère numérique	30 000 €
Redevance logiciel Astech : gestion du patrimoine et de l'inventaire	27 000 €
Goûters périscolaire	19 000 €
Maintenance des luminaires de la base de loisirs de Caniel (obligation constructeur)	15 000 €
Séjour CVL 6 à 11 ans Printemps	7 600 €
Dématérialisation des autorisations d'urbanisme	7 500 €
Plaquette attractivité de présentation du territoire	5 000 €
FEAMP 2021-2027	5 000 €
Conseil Intercommunal des Jeunes	3 800 €
Séjour Europe	2 800 €
Sous-total mesures nouvelles récurrentes	750 700 €

La prospective telle que proposée met en lumière une diminution de l'épargne nette en 2022, notamment en raison de dépenses liée à la gestion des déchets ménagers (500 000 €). Toutefois, **la non reconduction des mesures nouvelles non récurrentes**, puis **la diminution progressive projetée du FPIC**, en l'absence d'autres mesures nouvelles, permettront de retrouver en 2024 un niveau d'épargne nette supérieur à l'année de référence 2021.

L'épargne nette dégagée permet d'assurer une partie du financement des investissements programmés sur la période 2022-2024 selon les modalités suivantes :

Tableau de financement de l'investissement	BP 2021	AVANT-PROJET BUDGET 2022	2023	2024
= Dépenses d'investissement non financières	10 080 742 €	11 500 881 €	8 500 000 €	8 500 000 €
= Recettes d'investissement non financières	2 049 490 €	1 776 564 €	2 174 623 €	2 174 623 €
+Cessions d'immobilisations	22 150 €	0 €	0 €	0 €
= Besoin total de financement	-8 009 102 €	-9 724 317 €	-6 325 377 €	-6 325 377 €
+ Epargne nette	2 804 909 €	2 266 120 €	2 680 098 €	2 992 975 €
= Besoin résiduel de financement	-5 204 193 €	-7 458 197 €	-3 645 279 €	-3 332 402 €
+ Emprunts hors réaménagement	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €
= Variation du fonds de roulement	-3 204 193 €	-7 458 197 €	-3 645 279 €	-3 332 402 €

Le programme d'investissement, sur 2022-2024, est financé par des ressources propres (FCTVA, subvention et épargne nette), **complété par un prélèvement sur le fonds de roulement**, sans nouveau recours à l'endettement.

Tableau du fonds de roulement (net des restes à réaliser)	BP 2021	AVANT-PROJET BUDGET 2022	2023	2024
+ Fonds de roulement reporté	16 348 050 €	19 803 553 €	12 345 356 €	8 700 077 €
+ Variation du fonds de roulement	-3 204 193 €	-7 458 197 €	-3 645 279 €	-3 332 402 €
= Fonds de roulement de cloture	13 143 857 €	12 345 356 €	8 700 077 €	5 367 675 €

3.2 – Les orientations budgétaires 2021

Le Président a fixé les objectifs et le contexte financier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire 2022 à travers sa lettre de cadrage du 15 octobre 2021.

Ainsi, les objectifs politiques et stratégiques proposés dans le cadre de la présente construction budgétaire s'établissent comme suit :

- Maintien des taux d'imposition,
- Accroissement du budget voirie Entretien/Investissement,
- Mise en place d'actions opérationnelles dans le cadre de la transition énergétique et des mobilités
- Mise en place d'une programmation pluriannuelle d'investissement intégrant l'entretien récurrent et la mise aux normes
- Maintien des ratios financiers d'un bon niveau (taux d'épargne brute, délai de désendettement, ...)
- Poursuite de l'optimisation des taux d'exécution en section d'investissement
- Rechercher systématiquement des financements externes pour toute action ou projet d'investissement,
- **Stabilisation** des dépenses de fonctionnement des services, **hors mesures nouvelles**, par rapport au budget primitif 2021

3.2.1– L'évolution des principales recettes de fonctionnement

La fiscalité locale

La politique fiscale de la CCCA reste marquée par la volonté **de maintenir constants les taux de la fiscalité directe locale**. Les produits des impôts locaux progresseront en 2022 sous l'effet de l'évolution des bases d'imposition et de l'intégration des ressources du budget annexe SPOM²⁰ dans le budget principal. Le coefficient de revalorisation des bases s'établit à **un niveau historiquement haut de 3,4%**.

La fiscalité directe locale est composée essentiellement des impôts suivants :

- Le foncier bâti et le foncier non bâti
 - La cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
 - Les impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)
 - **La TVA transférée par l'Etat, en compensation de la taxe d'habitation supprimée sur les résidences principales,**
- } Impôts assis sur une valeur locative cadastrale qui évolue selon un coefficient forfaitaire calculé.

A ces impôts perçus doivent être retranchés les différents prélèvements subis par la Communauté de Communes :

- ⇒ le Fonds National de garantie individuelle des Ressources (FNGIR)
- ⇒ le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
- ⇒ le prélèvement au titre du Redressement des Comptes Publics²¹

²⁰ Service Public Ordures Ménagères

²¹ Le montant prélevé au titre du redressement des comptes publics reste stable depuis 2018.

Les impôts assis sur la valeur locative cadastrale ainsi que les IFR évoluent selon le rythme de revalorisation des bases d'imposition fixé par la formule d'indexation présentée ci-dessus²².

	2021	2022	% Evol.
<i>Source</i>	<i>Etat 1259</i>	<i>Prévision</i>	
TAXE HABITATION (résidences secondaires)	1 015 089 €	1 049 602 €	3,4%
TVA	3 077 707 €	3 229 000 €	4,9%
FONCIER BÂTI	8 721 118 €	9 018 000 €	3,4%
FONCIER NON BÂTI	562 164 €	581 000 €	3,4%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	4 695 856 €	4 855 000 €	3,4%
IFER	451 430 €	467 000 €	3,4%
CVAE	2 937 625 €	2 962 000 €	0,8%
FNGIR	-1 800 129 €	-1 800 129 €	0,0%
FPIC	-1 856 643 €	-2 072 000 €	11,6%
PRELEVEMENT COMPTES PUBLICS	-1 209 408 €	-1 209 500 €	0,0%
TOTAL FISCALITE DIRECTE	16 594 809 €	17 079 973 €	2,9%

Depuis 2021, transformation de 9 450 000 € de fiscalité locale en dotation de l'Etat, dans le cadre de la réforme des impôts de production

La CVAE est prévue sur la base de l'état 1386RC de 2021 relatif à la notification définitive des produits fiscaux 2021.

Enfin, les prélèvements (hors FPIC), toutes choses égales par ailleurs, sont maintenus constants dans la projection 2022. En ce qui concerne le FPIC, il est prévu une augmentation en 2022 puis une diminution progressive à compter de 2023 avec la mise en place de la réforme des indicateurs de péréquation.

Comme évoqué ci-dessus, la présente construction budgétaire conduit à proposer la reconduction des taux d'imposition 2021 selon la répartition suivante :

TAUX FISCALITE DIRECTE LOCALE	Taux 2021	Taux 2022 proposés
TAXE HABITATION	13,15%	13,15%
FONCIER BÂTI	17,15%	17,15%
FONCIER NON BÂTI	18,96%	18,96%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	10,90%	10,90%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES DE ZONE	19,09%	19,09%
FISCALITE PROFESSIONNELLE EOLIENNE	18,49%	18,49%

Les principales recettes proviennent essentiellement de la fiscalité directe locale qui repose à la fois sur les ménages et les entreprises.

²² La revalorisation des bases fiscales 2022 est égale au taux de variation, entre novembre 2020 et novembre 2021, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 3,4%.

Le financement des déchets ménagers

A compter du 1^{er} janvier 2022, le financement des déchets ménagers est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire communautaire.

Cependant, les premiers éléments de préparation du budget primitif 2022 relatif aux déchets ménagers mettent en lumière une forte évolution des charges en raison :

- de l'accroissement de la participation au SMITVAD (coût de traitement, TGAP,...)
- de l'augmentation des prix des marchés de prestations de services et des volumes collectés dans les déchetteries.

S'agissant de l'exercice 2022, il est proposé de faire supporter le financement de la dépense nette²³ des déchets ménagers sur le budget principal (TEOM) **selon une répartition différente de celle de 2021** :

- 70% financés par l'usager *contre 75% en 2021*
- 30% financés par la fiscalité locale *contre 25% en 2021*

Cette évolution proposée a pour but d'atténuer la répercussion des charges exposées ci-dessus sur l'usager. Par ailleurs, une réflexion sera menée dans le courant de l'année 2022 pour définir une redevance spéciale à l'échelle de l'ensemble du territoire pour les professionnels et les administrations.

Les dotations et compensations de l'Etat

La communauté de communes ne perçoit seulement que la dotation de compensation des groupements car la dotation d'intercommunalité est totalement prélevée pour assurer le redressement des comptes publics depuis 2016.

	2021	2022	% Evol.
<i>Source</i>	<i>Notification</i>	<i>Prévision</i>	
DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS	918 055 €	899 000 €	-2,1%
TOTAL FISCALITE DIRECTE	918 055 €	899 000 €	-2,1%

Chaque année, cette dotation subit une diminution qui oscille entre 1% et 5%. Il est prévu une baisse de 2,1% au titre de 2022.

²³ Il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement du service des déchets déduction faite des participations des éco-organismes et de la redevance spéciale.

En sus de la dotation de compensation, composante de la DGF, l'Etat verse à la CCCA **des allocations compensatrices**. Ces dernières viennent compenser des pertes de produit fiscal consécutives à des évolutions législatives exonérant un certain nombre de contribuables. Elles sont reconduites en 2022 dans des proportions identiques à 2021.

Par ailleurs, la baisse des impôts de production s'est traduite par la création, dans le budget de l'Etat, **d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de taxe foncière sur la propriété bâtie et de cotisation foncière des entreprises**. Ainsi, la compensation du coût de la mesure (3,5 Md€ environ) pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est dynamique, car cette compensation est égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases, résultant de la mesure, par le taux de TFPB et de CFE voté en 2020 par chaque commune et par chaque groupement de communes.

Les autres recettes

S'agissant des tarifs des services publics à caractère administratif, il est proposé de les maintenir constants. Il s'agit des tarifs relatifs aux activités suivantes :

- les **séjours à La Clusaz**
- les **prestations culturelles**, notamment celles du conservatoire
- les **prestations à caractère social**

Pour les recettes des **Services Publics à caractère Industriel et Commercial**, il convient, en vertu de l'article L. 2224-2 du CGCT, sauf dispositions particulières, de les rendre financièrement autonomes en assurant la couverture de leurs charges avec leurs ressources propres, et en veillant à ce que les hausses de tarifs demeurent maîtrisées. A ce titre, il est proposé :

- de maintenir **constants** les tarifs « part CCCA » relatifs **aux services d'eau et d'assainissement** pour l'ensemble des secteurs géographiques. Il convient, néanmoins, de préciser que le budget annexe Assainissement Délégation présente **une situation d'épargne brute négative**, autrement dit l'épargne ne permet plus de financer les dotations nettes aux amortissements. Actuellement, les excédents cumulés de fonctionnement participent à l'équilibre budgétaire. Toutefois, il sera nécessaire d'étudier dans les prochains exercices, au regard du schéma directeur d'assainissement à intervenir en 2022, l'évolution de la redevance d'assainissement afin de retrouver une situation dans laquelle l'épargne brute devra être positive.

- de maintenir **constante la redevance portuaire** dans un contexte économique et financier particulièrement contraint pour la gestion portuaire. Néanmoins, le budget Port de Plaisance présente **une situation également d'épargne brute négative**. La situation structurellement déficitaire est en partie la conséquence de la diminution des recettes liées à la location annuelle des anneaux.

3.2.2– L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement

Conformément à la lettre de cadrage budgétaire, les orientations proposées intègrent la maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, afin de préserver une capacité d'autofinancement destinée à favoriser le développement des investissements au service des habitants du territoire.

L'évolution des dépenses de gestion des services, hors mesures nouvelles, sera maîtrisée au cours de l'exercice 2022.

Les dépenses de transfert vers les communes

Instituée par délibération en novembre 2020, la **dotation de solidarité communautaire** a été mise en place pour accompagner les communes dans le financement de leur budget, en fonction, essentiellement, de leur richesse relative.

Il est proposé dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire de **maintenir constante l'enveloppe globale** dédiée à la dotation de solidarité communautaire et de financer en sus le tunnel de garantie.

Les principales participations dans le cadre des concessions

La concession des piscines communautaires et la délégation de Service Public en cours sur le Golf de la Côte d'Albâtre se traduiront par des compensations versées en contrepartie des contraintes de service public imposées au délégataire :

- les piscines communautaires : 1 106 000 €
- le golf de la Côte d'Albâtre : 334 000 €

Une somme est également prévue, au bénéfice du budget annexe du Golf de la Côte d'Albâtre, pour couvrir essentiellement les dotations aux amortissements.

S'agissant des délégations de l'Eau et de l'Assainissement, aucune compensation n'est versée aux délégataires en raison de l'absence de contrainte institutionnelle imposée par l'établissement public.

3.2.3 - Une politique d'investissement ambitieuse au service d'un territoire durable, attractif et solidaire

L'année 2022 va être marquée par la structuration des actions communautaires autour de plusieurs axes :

- un effort important sur les voiries communautaires : + 500 000 €
- un programme ambitieux de déploiement des LED : + 700 000 €
- un budget plus important pour l'éclairage public : + 100 000 €
- des actions en faveur du développement durable
- le réaménagement des espaces du Lac de Caniel
- l'extension des pistes cyclables
- le gros entretien sur les bâtiments communautaires
- des actions en faveur du développement économique et du commerce local

Les crédits **d'investissement nouveaux 2022** sont estimés à **21 M€** répartis entre le budget principal consolidé à hauteur de 11,6 M€ et les budgets annexes pour 9,4 M€, gérés à la fois en gestion pluriannuelle (*Autorisations de programme/Crédits de paiement*) et annuelle.

Les principaux investissements 2021 par budget sont listés ci-dessous :

Budget Principal

- ✓ 1,90 M€ Programme LED
- ✓ 1,50 M€ Programme de voirie 2022
- ✓ 1,00 M€ Eclairage public, électrification et réseaux télécommunications
- ✓ 0,97 M€ Aménagements des espaces du Lac de Caniel
- ✓ 0,70 M€ Gros entretien patrimoine communautaire
- ✓ 0,50 M€ Fonds de concours
- ✓ 0,50 M€ Routes Départementales
- ✓ 0,45 M€ Elaboration du PLUI
- ✓ 0,40 M€ Gros travaux sur l'Avant-Port
- ✓ 0,36 M€ Réhabilitation toiture végétalisée Piscine de la Vallée et divers invts
- ✓ 0,30 M€ Investissements La Clusaz (*ligne de cuisson, jacuzzi, matériel fitness, studio et aptt, ...*)
- ✓ 0,20 M€ Remise en état de la piscine du Littoral
- ✓ 0,20 M€ Extension des pistes cyclables
- ✓ 0,20 M€ Rénovation du Centre Nautique de Veulettes sur Mer
- ✓ 0,15 M€ Aide local aux commerces
- ...

Budget annexe Zones Industrielles

- ✓ 0,60 M€ Acquisition immobilière
- ✓ 0,30 M€ Fin de la réhabilitation du bâtiment Techman/Eurobaches
- ✓ 0,24 M€ Gros entretien bâtiments ZI
- ✓ 0,10 M€ Réfection voiries ZI

Budget annexe Délégation Eau

- ✓ 0,85 M€ Renouvellement des réseaux d'eau potable
- ✓ 0,65 M€ Renouvellement de la conduite d'Angiens
- ✓ 0,20 M€ Pose de 13 compteurs de sectorisation
- ✓ 0,16 M€ Début du schéma directeur d'eau potable

Budget annexe Assainissement Délégation

- ✓ 1,00 M€ Extension de la zone de collecte de Blossville
- ✓ 1,00 M€ Début du schéma directeur d'assainissement
- ✓ 0,90 M€ Extension de la zone de collecte Manneville/Cailleville
- ✓ 0,37 M€ Renouvellement des réseaux d'assainissement
- ✓ 0,30 M€ Réhabilitation des sites de traitement

Budget annexe Port de Plaisance

- ✓ 0,60 M€ Dragage
- ✓ 0,20 M€ Mise aux normes de l'aire technique Ouest
- ✓ 0,10 M€ Sanitaires du Port de Plaisance

Budget annexe Golf de la Côte d'Albâtre

- ✓ 0,30 M€ Remise en état du terrain

Les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des AP-CP ouvertes ou à ouvrir à l'occasion de la séance du conseil communautaire consacrée au budget primitif 2022. Les montants sont donnés, à titre indicatif, dans la mesure où le compte administratif 2021 n'est pas encore définitivement arrêté et validé et que le budget primitif 2022 est en cours d'élaboration.

AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

MODE Modification /Clôture	BUDGET	Libellé de l'APCP	MONTANT DE L'AP				MONTANT DES CP			
			DEPENSES			DEPENSES				
			MONTANT APCP AU 01/01/2022	REVISION DE L'EXERCICE	MONTANT APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 1er JANVIER 2022	CP 2022 VOTE BP 2022	CP 2023 PREVISIONNEL	CP 2024 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Aucune modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION	RECONSTRUCTION STEP DE BOSVILLE	923 500,00 €		923 500,00 €	913 006,56 €	10 493,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aucune modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION	MISE EN PLACE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MANNEVILLE GUEUTTEVILLE CAILLEVILLE ET TRANSFERT VERS STEP DE SAINT VALERY	5 800 000,00 €		5 800 000,00 €	4 926 481,79 €	873 518,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION	TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR DE PALUEL VERS VEULETTES	2 261 900,00 €		2 261 900,00 €	1 593 975,43 €	60 072,00 €	607 852,57 €	0,00 €	0,00 €
Aucune modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION	OPERATION DE PROGRAMMATION DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 2017-2020	461 288,31 €		461 288,31 €	418 475,04 €	42 813,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION	EXTENSION ZONE DE COLLECTE BLOSSEVILLE	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	124 333,73 €	1 000 000,00 €	2 700 000,00 €	175 666,27 €	0,00 €
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	10 458,12 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	489 541,88 €	0,00 €
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION	RENOUELEMENT RESEAUX 2021-2025 (ouverture de tranchées)	950 000,00 €		950 000,00 €	0,00 €	366 000,00 €	200 000,00 €	384 000,00 €	0,00 €
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION	REHABILITATION RESEAUX (sans ouverture de tranchées)	320 000,00 €		320 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	100 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €
Modification	ASSAINISSEMENT DELEGATION	REPLACEMENT RESEAU QUAI BATELLERIE SAINT VALERY EN CAUX	700 000,00 €		700 000,00 €	882,89 €	90 440,00 €	608 677,11 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	ASSAINISSEMENT DELEGATION	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT AVENUE DES BELGES A SAINT VALERY EN CAUX	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	ASSAINISSEMENT DELEGATION	RENOUELEMENT CANALISATION DE REFOULEMENT PR PLAGE DE VEULES LES ROSES	0,00 €	265 000,00 €	265 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €

MODE Modification /Clôture	BUDGET	Libellé de l'APCP	MONTANT APCP AU 01/01/2022	REVISION DE L'EXERCICE	MONTANT APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 1er JANVIER 2022	CP 2022 VOTE BP 2022	CP 2023 PREVISIONNEL	CP 2024 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
Aucune modification	DELEGATION EAU	OPERATION DE PROGRAMMATION DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE 2018-2020	1 472 839,81 €		1 472 839,81 €	1 335 727,74 €	137 112,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	DELEGATION EAU	SCHEMA DIRECTEUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE	720 000,00 €		720 000,00 €	10 972,26 €	160 000,00 €	300 000,00 €	249 027,74 €	0,00 €
Modification	DELEGATION EAU	RENOUVELLEMENT DE CONDUITES EAU CANOUVILLE	560 000,00 €	-90 919,53 €	469 080,47 €	319 080,47 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	DELEGATION EAU	RENOUVELLEMENT RESEAUX EAU POTABLE 2021-2025	2 150 000,00 €		2 150 000,00 €	0,00 €	850 000,00 €	500 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Modification	DELEGATION EAU	RENOUVELLEMENT CONDUITE ANGIENS*	917 000,00 €	-50 000,00 €	867 000,00 €	29 418,74 €	650 000,00 €	187 581,26 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	DELEGATION EAU	REHABILITATION RESERVOIR DE VINFRAINVILLE	0,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	DELEGATION EAU	RENOUVELLEMENT CONDUITE EAU LE BOURG DUN	0,00 €	470 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €
A CLOTURER	BUDGET PRINCIPAL	MISE EN VALEUR DU SITE DES BASSES EAUX	605 200,00 €	-140,35 €	605 059,65 €	605 059,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A CLOTURER	BUDGET PRINCIPAL	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE NAUTIQUE	248 766,29 €	-4 104,03 €	244 662,26 €	244 662,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	GROS TRAVAUX AVANT PORT	3 417 962,04 €	-160 359,73 €	3 257 602,31 €	2 957 602,31 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	AMENAGEMENT DURABLE DE LOISIRS AU LAC DE CANIEL	6 204 183,50 €	549 720,00 €	6 753 903,50 €	5 780 819,63 €	973 083,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	NOUVELLE ZONE DE DEVELOPPEMENT	14 359 936,46 €	-1 947 600,00 €	12 412 336,46 €	12 362 336,46 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	MÉMOIRE D'ALBATRE	426 000,00 €	-142 251,00 €	283 749,00 €	239 649,48 €	44 099,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aucune modification	BUDGET PRINCIPAL	PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2017-2020	3 517 941,17 €		3 517 941,17 €	3 514 197,05 €	3 744,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	2 100 000,00 €	-356 705,88 €	1 743 294,12 €	1 051 294,12 €	300 000,00 €	392 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC LED	4 174 543,06 €		4 174 543,06 €	2 671 133,90 €	1 491 900,00 €	11 509,16 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	1 440 000,00 €		1 440 000,00 €	327 983,46 €	137 200,00 €	210 000,00 €	200 000,00 €	564 816,54 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	AMENAGEMENTS DE VOIRIE PMR	54 000,00 €		54 000,00 €	28 644,51 €	10 000,00 €	6 200,00 €	9 155,49 €	0,00 €
Aucune modification	BUDGET PRINCIPAL	CHEMINS DE RANDONNEES	225 506,00 €		225 506,00 €	148 142,09 €	77 363,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MODE Modification /Clôture	BUDGET	Libellé de l'APCP	MONTANT APCP AU 01/01/2022	REVISION DE L'EXERCICE	MONTANT APRES REVISION	MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 1er JANVIER 2022	CP 2022 VOTE BP 2022	CP 2023 PREVISIONNEL	CP 2024 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
A CLOTURER	BUDGET PRINCIPAL	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE NAUTIQUE	30 000,00 €	-9 380,90 €	20 619,10 €	20 619,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aucune modification	BUDGET PRINCIPAL	TRAVAUX AMENAGEMENT LAC EN REGIE	517 000,00 €		517 000,00 €	497 976,62 €	19 023,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aucune modification	BUDGET PRINCIPAL	CREATION D'UN SITE POUR LE NOUVEL OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA COTE D'ALBATRE	125 000,00 €		125 000,00 €	112 346,64 €	12 653,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	SUBVENTION REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ANC NON CONFORMES	600 000,00 €		600 000,00 €	291 005,41 €	164 840,00 €	144 154,59 €	0,00 €	0,00 €
A CLOTURER	BUDGET PRINCIPAL	ACHAT DE 2 CARS A DESTINATION DES ACTIVITES DES SERVICES A LA POPULATION	398 000,00 €	-800,00 €	397 200,00 €	397 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A CLOTURER	BUDGET PRINCIPAL	MISSION OPC-SPS	150 000,00 €	-100 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	TRAVAUX OUVRAGES AVANT PORT ET SUR LA FRANGE LITTORALE	700 000,00 €		700 000,00 €	513 665,00 €	100 000,00 €	86 335,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC 2020-2024	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	234 938,21 €	927 657,00 €	1 500 000,00 €	1 337 404,79 €	0,00 €
Aucune modification	BUDGET PRINCIPAL	RENOVATION DES CHALETS	344 250,00 €		344 250,00 €	231 674,59 €	112 575,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	PROGRAMMATION VOIRIE COMMUNALE 2021-2025	5 200 000,00 €		5 200 000,00 €	672 822,53 €	1 077 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 450 177,47 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	EXTENSION RESEAU CYCLABLE	798 000,00 €	2 202 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	1 500 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	RENOUVELLEMENT MATERIEL NAUTIQUE 2021-2024	273 975,00 €		273 975,00 €	0,00 €	134 600,00 €	82 700,00 €	56 675,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	LED COMMUNE DE SAINT VALERY EN CAUX	900 000,00 €		900 000,00 €	0,00 €	394 258,00 €	300 000,00 €	205 742,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	MISE EN PLACE DE BACS ENTERRES TRI ET OMR SUR LE LITTORAL	500 000,00 €		500 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	1 000 000,00 €
Modification	BUDGET PRINCIPAL	ELABORATION DU PLUI	1 520 000,00 €		1 520 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €	360 000,00 €	250 000,00 €	460 000,00 €
Changement de budget et nouvelle numérotation	PISCINES	TRAVAUX RENOVATION PISCINE DU LITTORAL*	712 129,00 €	-462 357,59 €	249 771,41 €	249 771,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BUDGET PRINCIPAL	TRAVAUX RENOVATION PISCINE DU LITTORAL*	0,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	TOITURE VEGETALISEE DE LA PISCINE DE CANY-BARVILLE	0,00 €	235 000,00 €	235 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	205 000,00 €	0,00 €
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	RENOUVELLEMENT DE COLONNES DE TRI	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	DEVOIR DE MÉMOIRE JUIN 1940	0,00 €	142 300,00 €	142 300,00 €	0,00 €	100 000,00 €	42 300,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	TRAVAUX BASE NAUTIQUE DE SAINT AUBIN SUR MER	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	585 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	TRAVAUX CENTRE NAUTIQUE VEULETTES SUR MER	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €

MODE Modification /Clôture	BUDGET	Libellé de l'APCP	MONTANT DE L'AP				MONTANT DES CP			
			DEPENSES			MONTANT CUMULE LIQUIDE AU 1er JANVIER 2022	DEPENSES			
			MONTANT APCP AU 01/01/2022	REVISION DE L'EXERCICE	MONTANT APRES REVISION		CP 2022 VOTE BP 2022	CP 2023 PREVISIONNEL	CP 2024 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	REAMENAGEMENT ET AGGRANDISSEMENT STRUCTURE MULTIACCUEIL MERLIN L'ENCHANTEUR	0,00 €	730 000,00 €	730 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	690 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	ITINERAIRES DE RANDONNEES	0,00 €	438 000,00 €	438 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	153 000,00 €	185 000,00 €	0,00 €
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES	CREATION COURANT 2022							
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES HABITATS	CREATION COURANT 2022							
CREATION	BUDGET PRINCIPAL	NOUVELLE ZONE A DEVELOPPER	0,00 €	325 000,00 €	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET DU PORT	REMISE AUX NORMES AIRE TECHNIQUE OUEST*	737 456,49 €		737 456,49 €	292 975,14 €	198 558,35 €	245 923,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET DU PORT	CHANGEMENT DE PONTONS*	105 000,00 €		105 000,00 €	23 498,00 €	40 000,00 €	41 502,00 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET DU PORT	DRAGAGE DU PORT*	961 000,00 €	0,00 €	961 000,00 €	258 660,87 €	572 500,00 €	129 839,13 €	0,00 €	0,00 €
Modification	BUDGET DU PORT	PONTON EMBARQUEMENT POUR BATEAUX TOURISTIQUES*	170 000,00 €	20 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	BUDGET DU PORT	DRAGAGE DU PORT 2025*	0,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €
Aucune modification	ZONES INDUSTRIELLES	REHABILITATION BATIMENT TECHMAN EUROBACHES PHASE 2*	2 347 442,00 €		2 347 442,00 €	2 011 756,40 €	335 685,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	ZONES INDUSTRIELLES	TRAVAUX DE RENOVATION ET RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS*	CREATION COURANT 2022							
CREATION	ZONES INDUSTRIELLES	HOTEL D'ENTRPRISES DU LITTORAL*	CREATION COURANT 2022							
A CLOTURER	SPOM	ACQUISITION CAMION DE COLLECTE	198 600,00 €	-26 758,80 €	171 841,20 €	171 841,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aucune modification	LAC DE CANIEL	TRAVAUX AMENAGEMENT LAC EN AOT*	100 000,00 €		100 000,00 €	74 834,40 €	25 165,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	LAC DE CANIEL	REMISE EN ETAT DES ESPACES EXTERIEURS AOT*	0,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	165 000,00 €	0,00 €	0,00 €
CREATION	LAC DE CANIEL	MISE EN CONFORMITE, RENOVATION BOWLING ET ECLAIRAGE RESTAURANT*	0,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	52 500,00 €	697 500,00 €	0,00 €

* APCP gérée HT

3.2.4 Les obligations imposées aux collectivités par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 stipule :

« I. - Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Le tableau ci-dessous reprend les éléments exposés ci-dessus de manière prévisionnelle entre le BP 2021 et le BP 2022²⁴ :

<i>Montants exprimés en valeur</i>	BP 2021	BP 2022 DOB	% Evol. Objectif
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (budget principal + budgets annexes)	29 043 947 €	29 072 326 €	0,10%

Les montants ci-dessus sont calculés à partir **des données brutes**, sans retraitement des subventions d'équilibre et des refacturations entre budgets annexes²⁵, ce qui se traduit par **une double comptabilisation des flux croisés entre budgets**. Par ailleurs, l'ensemble des mesures nouvelles est intégré au montant 2022.

ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (au sens de l'article 13)	
Estimation des emprunts à mobiliser en 2022	0 €
Estimation du remboursement en capital 2022	1 220 444 €
Besoin de financement estimé 2022	-1 220 444 €

Ce tableau révèle un désendettement net de la Communauté de Communes, dès lors qu'il n'est prévu aucune mobilisation d'emprunt nouveau au titre de 2022.

²⁴ Les dépenses réelles de fonctionnement sont définies par l'instruction interministérielle INTB1806599J du 16 mars 2018 relative à la mise en œuvre des articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

²⁵ Certaines dépenses de personnel sont donc comptabilisées 2 fois.

4- LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

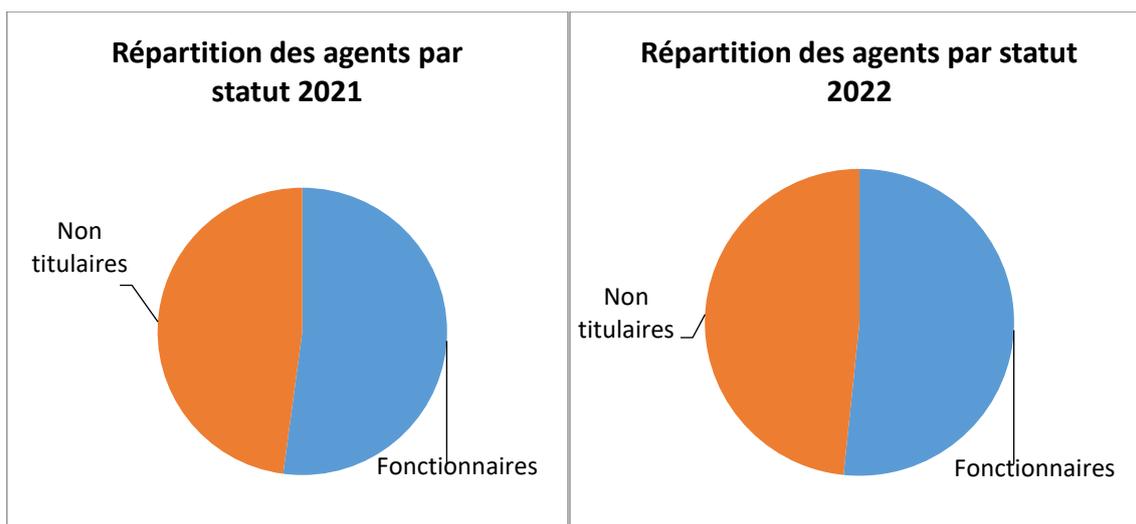
Poste important de dépenses, la maîtrise de l'évolution du budget relatif aux charges de personnel constitue un enjeu important dans la préparation du budget. La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre mène une politique de ressources humaines guidée par la qualité des services rendus aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

4.1 – La structure des effectifs de la Communauté de Communes

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre s'établissent à 304 agents, selon la répartition suivante :

- Fonctionnaires (stagiaires et titulaires) : 157
- Non titulaires (dont 5 apprentis) : 147

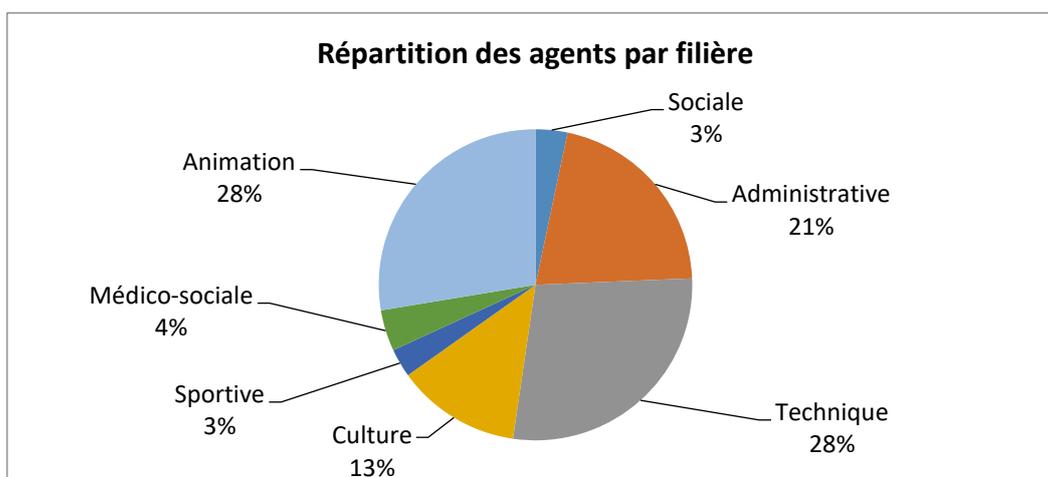
4.1.1 - Répartition des effectifs par statut



Le graphique ci-dessus met en exergue une légère augmentation de la proportion de non titulaires en 2022.

Cela s'explique par le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois permanents suite à mobilités, ainsi que par des départs à la retraite pour invalidité.

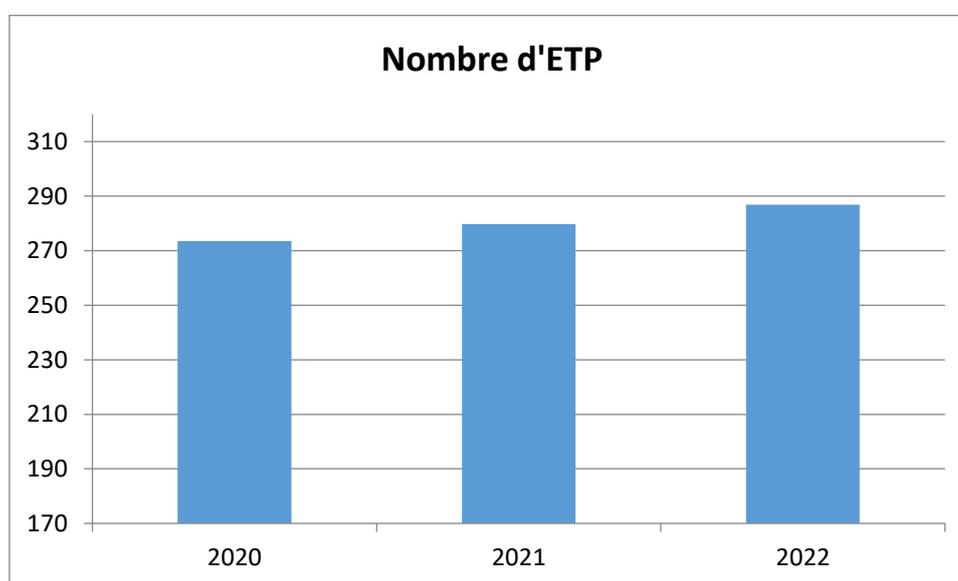
4.1.2 Répartition des effectifs par filière



Les effectifs se répartissent principalement sur les filières administratives, techniques et d'animation.

4.1.3 Répartition des effectifs par équivalent temps plein

	2020	2021	2022
Equivalents temps plein	273.48	279.69	286.86



L'évolution du nombre d'ETP s'explique notamment par :

- un conseiller numérique : 0,75 ETP
 - ↳ le poste est financé à hauteur de 25 000 €/an pendant 2 ans
- un agent chargé du PLUI : 0,5 ETP
- un agent polyvalent collecte des déchets ménagers : 1 ETP
- l'internalisation de la prestation ménage : 3 ETP
- l'organisation de 3 classes de neige supplémentaires La Clusaz : 0,85 ETP
- modification de l'organisation de l'accueil Moussaillons Lac : 0,5 ETP

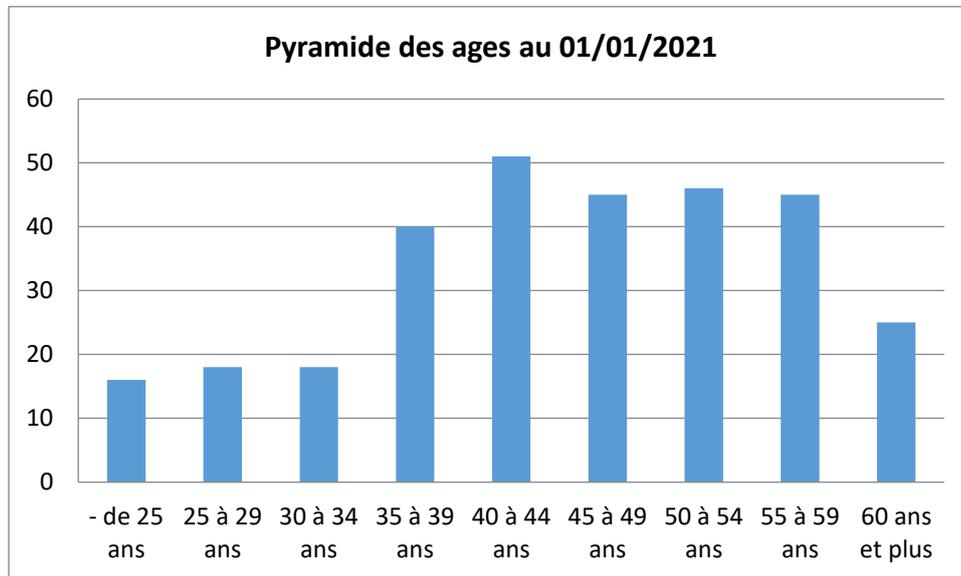
4.1.4 Répartition des effectifs par catégorie exprimée en pourcentage

CATEGORIES	2020	2021	2022
A	8%	9%	10%
B	24%	26%	26%
C	68%	65%	64%
TOTAL	100%	100%	100%

Les agents relevant de la catégorie C représentent près des 2/3 des effectifs de l'établissement public. L'augmentation de la proportion de personnel de catégorie A s'explique par le recrutement d'ingénieurs à la direction des services techniques et par la transformation d'un emploi à la direction juridique (suivi des DSP). La diminution de la proportion de personnel de catégorie C s'explique par le départ d'agents (retraite et mobilités).

4.1.5 Pyramide des âges

	- de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 ans et +
Nombre d'agents	16	18	18	40	51	45	46	45	25



La moyenne d'âge de la collectivité se situe à 44,9 ans. Ce chiffre est en augmentation (44.4 ans au 1^{er} janvier 2021). Cela signifie que le personnel est constitué en grande partie d'agents susceptibles de faire valoir leurs droits à pension de retraite au cours des prochaines années. La pyramide fait ressortir un nombre important de personnel au-delà de 45 ans. Cette situation conduit naturellement l'établissement public à analyser la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin de maintenir un équilibre au sein de la collectivité entre les jeunes agents et les agents plus expérimentés. La collectivité doit pouvoir conserver son dynamisme tout en facilitant la transmission des savoirs.

4.2 – L'évolution des charges de personnel

Les crédits liés aux dépenses de personnel²⁶ sont proposés en 2022, à hauteur de **11,9 M€ contre 11,5 M€ en 2021**, soit 35 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste de dépenses comporte notamment le traitement indiciaire, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires (NBI), les heures supplémentaires, les frais de déplacements, la formation.

L'année 2021 a été marquée par plusieurs réformes qui viennent impacter les évolutions de la masse salariale dont principalement :

- L'impact du Glissement Vieillesse – Technicité (GVT), résultant notamment du PPCR (la réforme « Parcours professionnels carrières et rémunérations ») : Ce protocole mis en place entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2021, en fonction des catégories (A, B ou C), et des cadres d'emplois se traduit par une refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM), par le transfert primes/points, et le reclassement de personnel.
Ce protocole, gelé dans sa mise en œuvre en 2018 a pris fin en 2021,
- L'évolution de la valeur faciale des chèques déjeuner,
- L'évolution de la participation employeur à la garantie maintien de salaire.

D'autres dépenses non prévisibles sont venues s'ajouter à ce chapitre comme l'augmentation du SMIC de 2,2 % en octobre 2021.

Pour 2022, plusieurs augmentations sont à prévoir :

- L'augmentation du SMIC
 - effet année pleine de l'augmentation d'octobre 2021
 - augmentation complémentaire de 0.9 % au 1^{er} janvier 2022

Cette augmentation a un impact sur l'indice de rémunération jusqu'au 6^{ème} échelon des adjoints (administratif, technique, ...)

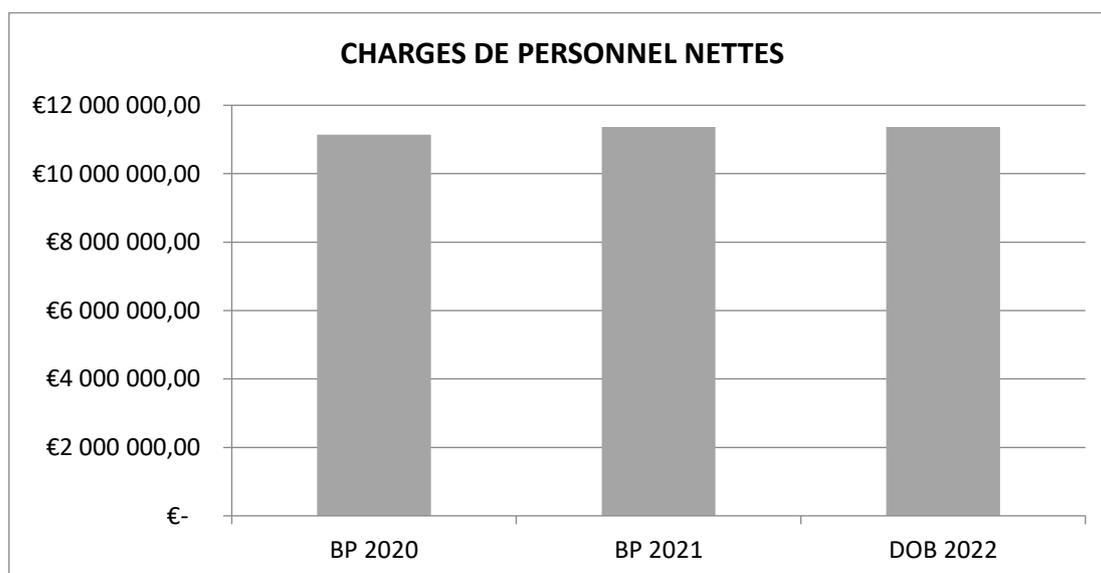
- Les avancements d'échelons, de grade
- L'annonce par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques de mesures de rehaussement des grilles de catégorie C suite à la revalorisation du SMIC, passant l'indice de rémunération minimum à l'indice majoré 343.

²⁶ Dépenses nettes des retraitements liés aux flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes (refacturations).

- L'impact des primes de précarité ouverte depuis le 1^{er} janvier 2021 : pour rappel, le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10% de la rémunération brute globale perçue par l'agent contractuel pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus.
- La mise en place par le gouvernement (annonce du Premier ministre Jean Castex) d'une indemnité inflation pour faire face aux hausses des prix de l'énergie.

TOUS BUDGETS CONFONDUS

	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
CHARGES DE PERSONNEL NETTES (Chap. 012 - c/70841)	11 140 000 €	11 512 000 €	11 944 000 €



Les autres composantes de la rémunération

Les frais de déplacement et la formation

	BP 2020	BP 2021	Prévisions 2022
Formation	49 650 €	61 365 €	101 205 €
Frais de déplacements	25 530 €	23 280 €	31 500 €

La NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La NBI suit la progression des effectifs, 25 100 € ont été prévus en 2022 (contre 27 541 € en 2021, ce qui correspond aux départs constatés courant d'année).

Les avantages en nature

Les avantages en nature recensés en 2022 se répartissent comme suit :

- Avantage en nature logement (concession par nécessité absolue de service) : 1 agent
- Avantage en nature repas : 5 agents
- Avantage en nature véhicule : 1 agent

Nombre d'heures supplémentaires/complémentaires rémunérées

Années	2019	2020	2021
Nombre d'heures supplémentaires /complémentaires rémunérées	4454,26	3434,21	3490,00

Source : données SEDIT 2021

L'évolution constatée entre 2019 et 2020 s'explique en partie par les activités non réalisées en raison de la crise sanitaire (confinement).

Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire constitue une part importante du traitement des agents de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Ainsi, une enveloppe de plus de 900 000 € est prévue pour ce poste de dépense pour l'ensemble des agents susceptibles d'en bénéficier, à l'exclusion des emplois saisonniers.

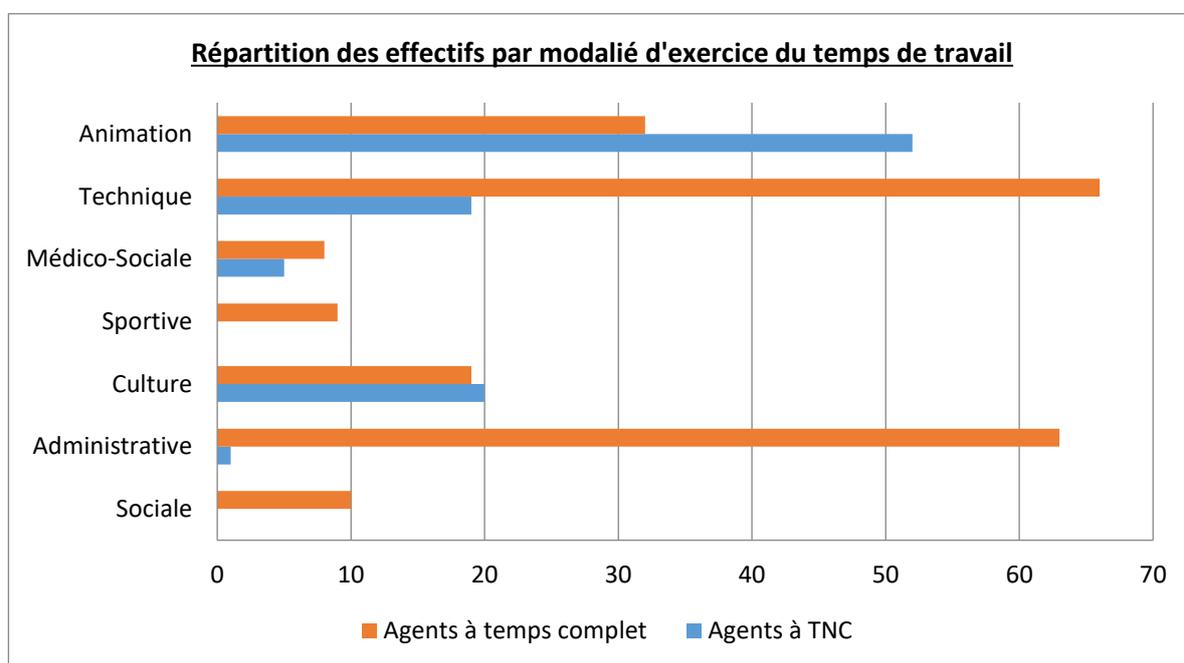
4.3 – Informations relatives au temps de travail

En contrepartie du maintien de la durée hebdomadaire à 39 heures, les personnels communautaires bénéficient de 20 jours de RTT. Les agents travaillant selon un cycle spécifique dont la durée hebdomadaire, définie après concertation, est inférieure à 39 heures, bénéficient d'un nombre de jours de RTT calculé au prorata.

Répartition des effectifs par modalité d'exercice du temps de travail

toutes filières confondues

	Sociale	Administrative	Culture	Sportive	Médico- sociale	Technique	Animation
Agents à TNC	0	1	20	0	5	19	52
Agents à temps complet	10	63	19	9	8	66	32



Le graphique ci-dessus montre que globalement 2/3 des agents travaillent à temps complet, contre 1/3 à temps non complet. Cette proportion est relativement différente pour la filière administrative qui comprend essentiellement des agents à temps complet.